

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 281-2019
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.352

Déposée le: 25.11.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Dunning (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)
Gullotti (Tramelan, PS)
Cosignataires: 2

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 28.11.2019

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –



Quelle est la stratégie du canton de Berne dans l'accompagnement des élèves malvoyants ?

Jusqu'à cette année, le canton de Berne mandate le Centre pédagogique pour élèves handicapés de la vue (CPHV) pour accompagner les enfants malvoyants du Jura bernois et de Bienne (francophone) dans leur scolarité. Il semblerait dès lors que le canton de Berne ait choisi de ne plus recourir aux prestations du CPHV mais de faire appel au « Kompetenzzentrum für Sehförderung » à Zollikofen. Ainsi plusieurs questions se posent concernant l'accompagnement des élèves malvoyants ou aveugles francophones dans notre canton.

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Pourquoi le canton a-t-il décidé de changer de prestataire ?
2. Quels sont les avantages liés à ce changement ?
3. Comment l'accompagnement des élèves francophones sera-t-il mis en place ?

4. Du personnel francophone ou bilingue (avec le français comme langue principale) sera-t-il engagé, et si oui combien de personnes accompagneront les élèves lors de leçons en classe ?
5. Combien d'élèves francophones bénéficient actuellement d'un accompagnement ?
6. Le nombre d'élèves va-t-il changer avec le transfert du mandat au « Kompetenzzentrum für Sehförderung » à Zollikofen ?
7. Les prestations envers les élèves seront-elles modifiées ?
8. Si oui, quelles seront les améliorations pour les élèves ?

Motivation de l'urgence : L'urgence est demandée car le changement aura lieu dès août 2020. Il est ainsi nécessaire de savoir au plus vite comment ce changement sera organisé afin que les élèves ne soient pas pénalisés.

Destinataire

- Grand Conseil